



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT - 15 OCTOBRE 2019

**Grez-Doiceau ira en recours au Conseil d'Etat pour annuler
le permis du Contournement Nord de Wavre :
4 groupes politiques sur les 5 composant le Conseil communal
l'ont décidé ce 15 octobre 2019 !**

Grez-Doiceau va introduire au Conseil d'Etat une demande de suspension et un recours en annulation du permis accordé au projet de Contournement Nord de Wavre. Ce maillon routier est un contre-exemple de développement durable. Les objectifs économiques portés vont à l'encontre du cadre de vie et des besoins sociaux et environnementaux locaux.

En particulier, ce contournement aspirera davantage de véhicules et dégradera la mobilité sur plusieurs voiries de Grez-Doiceau avec - entre autres - un engorgement conséquent du centre grézien, la saturation de la N25, l'encombrement de Gastuche selon le phasage des travaux, des effets inconnus à long terme pour le trafic en transit par Archennes/Pécrot/Néthen, etc.

Concernant les effets sur l'environnement, le rapport de l'auteur du projet sur les incidences environnementales énonce une perte irrémédiable de biodiversité et de la qualité de vie dans la vallée de la Dyle, notamment pour la zone Natura 2000 des marais de Laurensart et dans le bois des Vallées reconnu en tant que site de grand intérêt biologique.

Ce projet délétère de plus de 27 millions d'euros atteindra ses limites en moins de dix ans. Il est urgent de le remplacer par un ensemble de solutions durables loin du *tout-à-la-voiture*, en réponse aux enjeux climatiques et en visant à l'amélioration réelle de notre cadre de vie. Des alternatives moins coûteuses et moins dommageables pour l'environnement ont pourtant été étudiées et sont sur la table.

Rétroacte : en date du 27 mai 2019, la Fonctionnaire déléguée du Brabant wallon octroie le permis d'urbanisme pour le projet du Contournement Nord de Wavre (CNW) introduit par la Direction des Routes du Brabant wallon (SPW DG01). Le Collège grézien réagit immédiatement par un recours contre cette décision au niveau du Ministre de l'Aménagement du Territoire. M. Willy Borsus, le ministre nouvellement en charge, confirme l'octroi du permis le 27 septembre dernier.

Le Conseil communal grézien de ce 15 octobre 2019 s'exprime contre le projet par une large majorité rassemblant quatre des cinq groupes politiques représentés à la table du Conseil (les groupes de majorité Avec Vous-ECOLO-DéFi Citoyens et le groupe de minorité L'Equipe). Le Conseil charge à présent le Collège d'introduire la demande de suspension du permis et un recours en annulation de celui-ci au Conseil d'Etat.

Le grief principal à l'encontre de cette nouvelle route rapide est le manque cruel et évident d'analyse du rapport coûts/bénéfices pour Grez-Doiceau ainsi qu'un manque d'approfondissement des alternatives durables. Selon l'étude des incidences environnementales réalisée par le porteur du projet, la nouvelle route estimée au prix colossal de 27 millions d'euros sera obsolète à l'horizon 2030 notamment du fait de la saturation qu'elle aura elle-même causée par appel d'air. Au vu des enjeux environnementaux et de mobilité actuels, des opportunités moins onéreuses doivent être saisies, d'une part pour opérer un transfert modal vers davantage de transports en commun et une véritable mobilité douce, et d'autre part pour faciliter l'accès global au Zoning Nord par l'aménagement de la sortie 5 sur la E411.

Pour Grez-Doiceau, la réalisation du CNW entraînera :

- une augmentation des flux pour les hameaux de Gastuche et Doiceau (sur les N268 et N25) ;
- des désagréments pour Gastuche, selon le phasage des travaux et durant ceux-ci ;
- un report de flux vers la N25 avec comme conséquence une saturation plus rapide de celle-ci ;
- un aggravement de la situation dans le centre grézien, du fait du goulot d'étranglement pour les véhicules en provenance de l'Est du Brabant wallon ; et
- des conséquences à long terme, insuffisamment étudiées, pour le trafic de transit temporairement soulagé dans les hameaux d'Archennes, Pécrot et Néthen, lorsque le contournement sera saturé à l'horizon 2030.

Qui plus est, notre patrimoine environnemental et la biodiversité subiront des pertes irrémédiables, notamment dans le bois des Vallées et dans la zone Natura 2000 des marais de Laurensart. Par ailleurs, le CNW n'améliorera en rien la qualité de vie (nuisances sonores, particules fines, pollutions en tout genre ...) ni à Grez-Doiceau, ni à Wavre.

Il est tout autant regrettable que les milliers d'avis opposés au projet ont été royalement ignorés lors de l'enquête publique. Le succès de la chaîne humaine comptant plus de mille personnes le long du tracé ce dimanche 13 octobre confirme, si besoin est, la forte mobilisation citoyenne.

A l'heure où les deux communes directement impactées par le projet, Wavre et Grez-Doiceau, s'engagent pleinement dans la démarche de la *Convention des Maires pour le Climat et l'Energie*, il apparaît indispensable de réviser à la lueur de cette convention le Contournement Nord et de l'analyser à plus large échelle en incluant l'ensemble des développements urbanistiques et économiques ainsi que leurs impacts réels sur la mobilité, la qualité de vie, et l'environnement de cette zone encore préservée de la vallée de la Dyle.